



Arrêté fédéral portant modification des arrêtés fédéraux relatifs à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE

(Déblocage des crédits-cadres pour la cohésion et la migration)

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 11 août 2021¹,
arrête :

I

Les arrêtés fédéraux mentionnés ci-après sont modifiés comme suit :

1. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion)²

Art. 1, al. 2

Abrogé

2. Arrêté fédéral du 3 décembre 2019 relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration)³

Art. 1, al. 2

¹ FF 2021 ...
² FF 2020 739
³ FF 2020 741

Abrogé

II

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.